



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 99019

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la journée de solidarité. Les associations familiales se posent de légitimes questions sur la journée de solidarité imposée en 2004 par le gouvernement Raffarin. En effet, cet effort demandé au titre de la solidarité envers les personnes âgées est considéré comme injuste car supporté par les salariés, dont beaucoup sont jeunes, en situation précaire, avec des rémunérations faibles et qui doivent supporter des frais supplémentaires de déplacement. De plus, les associations se posent des questions sur le montant réel des fonds collectés et sur leur utilisation au profit des personnes âgées et handicapées. Par ailleurs, le lundi de Pentecôte, visé principalement par cette mesure, est souvent l'occasion de rencontres familiales, amicales ou de fêtes organisées par les associations ou collectivités locales. C'est ainsi que cette décision unilatérale a été mal comprise et mal perçue, en particulier par les associations familiales, en dépit de grandes campagnes de publicité. Elles demandent d'abord qu'un bilan financier honnête de cette mesure soit établi sur les années 2005 et 2006. Puis que d'autres formules concertées, plus faciles et équitables, moins confuses et permettant à chacun de participer sans contrainte supplémentaire, soient étudiées en remplacement. Il le remercie des réponses qu'il pourra apporter à ces demandes et propositions formulées par les associations familiales.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99019

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6977